



Les prochaines assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'AMICALE CHARLES DE FOUCAULD LIMOGES (anciennes et anciens de Saint Jean, Jeanne d'Arc, Ozanam) se réuniront **au collège Jeanne d'Arc 3 rue des Sœurs de la Rivière** le :

Samedi 27 juin 2026

La journée débutera par une messe à **9H00** en la chapelle du collège qui sera suivie des assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) de l'amicale.

Nous nous retrouverons à l'issue des assemblées générales au **Marché des Jacobins**, 16 rue des Sœurs-de-la-Rivière pour partager un repas.

<http://www.lemarchedesjacobins.fr>

Vous trouverez en pièces jointes :

- L'ordre du jour de ces assemblées générales
- Un bulletin d'adhésion à l'association et l'appel de cotisation
- Une fiche d'inscription à cette journée
- Un formulaire de pouvoir pour celles et ceux qui ne pourraient pas être présents

Nous comptons non seulement sur votre présence mais aussi sur votre mobilisation et votre aide pour faire circuler cette information auprès des anciens avec qui vous êtes restés en relation.

Merci de vos retours et de manifester votre intention de participer à cette rencontre à l'adresse suivante :

amicalecdflimoges@gmail.com

Les membres du bureau.



Assemblées Générales du samedi 27 juin 2026

Programme de la journée

Horaire	Quoi ?
9H00 – 10H00	Messe en la chapelle du collège Jeanne d'Arc avec le père Jean-Marie MALLET-GUY
10H30 – 12H30	Assemblées générales
13H00 – 15H00	Repas au Marché des Jacobins

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

Mot d'accueil du Président,

Etat des actions réalisées depuis la dernière Assemblée Générale,

Etat des membres et des finances,

Quitus donné aux administrateurs

Fixation du montant de la cotisation annuelle

Renouvellement des membres du Bureau

Détermination des chantiers à venir :

- Constitution des archives de l'amicale,
- Participation à la création d'une application du groupe scolaire,
- Fichier des anciens,
- Animer notre communication,
- Réunion intermédiaires, afterwork
- Participer aux portes ouvertes, forum des métiers du groupe scolaire,

Questions diverses

Ateliers :

- Fichiers anciens
- Communication: FB TWITTER SITE GROUPE SCOLAIRE
- Groupes décentralisés, afterwork
- Métiers: LinkedIn, , réseau job, conférences...
- Archives, Photos.....
- Activités sportives
- Activités caritatives

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

Modification des statuts de l'association afin d'intégrer comme membre de droit de l'association le chef d'établissement du groupe scolaire conformément à la délibération de l'assemblée générale du 5 octobre 2019.

Il n'est pas inutile de se rappeler le préambule des statuts de notre amicale constituée lors de sa première assemblée générale du 6 octobre 2018 (voir en annexe)



BULLETIN D'ADHESION 2026/2027

A retourner à l'adresse suivante :

AMICALE CHARLES DE FOUCAULD LIMOGES 26, rue Eugène Varlin 87000 LIMOGES

Ou à : amicalecdflimoges@gmail.com

Nom :

Prénom :

Année de sortie :

Etablissement / Collège :

Ancien élève / Ancien membre du personnel (Rayer la mention inutile)

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Activité professionnelle :

- Adhère à l'association (Année scolaire 2026/2027) et règle sa cotisation (10€ pour la cotisation de base et à votre choix pour une cotisation de soutien) :
 - Sur le site HELLOASSO [cotisation 2026 cdf - AMICALE CHARLES DE FOUCAULD LIMOGES](#)
 - Par chèque bancaire joint à l'ordre de : AMICALE CHARLES DE FOUCAULD LIMOGES.
 - Ne souhaite pas adhérer à l'Association.
 - Volontaire pour s'impliquer ponctuellement dans les activités mises en place.
 - Volontaire pour s'impliquer régulièrement dans la vie de l'Association.
 - Volontaire pour participer à l'administration de l'association.
- (Rayer la ou les mentions inutiles)



INSCRIPTION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET AU REPAS DU 27 juin 2026

A retourner **avant le 18 juin 2026** à l'adresse suivante :

AMICALE CHARLES DE FOUCAULD LIMOGES 26, rue Eugène Varlin 87000 LIMOGES

Ou à : amicalecdflimoges@gmail.com

Nom : ----- Prénom :-----

- Participera, seul(e) / accompagné(e) de personne(s) aux assemblées générales et au repas du 27 juin 2026.
- Participera aux Assemblées générales mais pas au repas
- Ne pourra pas assister aux assemblées générales et au repas du 27 juin 2026.

(Rayer la ou les mentions inutiles)

POUVOIR DONNE A UN TIERS POUR PARTICIPER AUX ASSEMBLEES GENERALES DU 27

JUIN 2026

A retourner **avant le 18 juin 2026** à l'adresse suivante :

AMICALE CHARLES DE FOUCAULD LIMOGES 26, rue Eugène Varlin 87000 LIMOGES

Ou à : amicalecdflimoges@gmail.com

Ou à remettre au Mandataire

Nom : ----- Prénom :-----

Demeurant à :-----

Donne tous pouvoirs à :

Nom : ----- Prénom :-----

à l'effet de participer aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2026 de l'AMICALE CHARLES DE FOUCAULD LIMOGES, prendre part aux votes des résolutions, faire toutes déclarations signer tous documents, notamment les feuilles d'émargement des assemblées et tout procès-verbal constatant les résolutions et plus généralement faire le nécessaire dans le cadre de cette procuration pour me représenter.

Fait à ----- Le :-----

(signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)



ANNEXE : Rappel de la genèse de l'Amicale Charles de Foucauld en 2018

I/ Contexte

L'actuel ensemble scolaire Charles de Foucauld dispose de trois associations d'anciens élèves.

L'association des anciens de l'Ecole Saint-Jean de Limoges, qui est très ancienne puisqu'elle existait déjà alors que l'établissement constituait le « Petit Séminaire » du diocèse de Limoges (période précédant l'association de l'Ecole Saint-Jean avec l'Ecole Jeanne d'Arc en 1968), a connu des évolutions contrastées.

Pour l'essentiel cela tient au constat qu'elle traverse et alterne des phases d'atonie et de déclin avec des moments de tentatives de relance couronnées de plus ou moins de succès.

L'établissement lui-même a beaucoup évolué dans le contexte des mutations plus larges connues par les structures de l'éducation nationale. Sa taille, que l'on peut référer au nombre d'élèves, s'est régulièrement accrue ; aux filières générales ont été adjointes des filières de formation professionnelles ; lié à l'Ecole Jeanne d'Arc depuis plus de quarante-cinq ans avec un partage entre le collège relevant de Jeanne d'Arc et le lycée regroupé à Saint-Jean, l'établissement s'inscrit dorénavant dans un ensemble scolaire comprenant au-delà des deux établissements associés antérieurement, l'Ecole Ozanam, elle aussi centrée sur le cursus du collège.

Aux conséquences de l'évolution qui tient dans la diversification des expériences vécues par les élèves selon les périodes durant lesquelles ils ont suivi leur scolarité à Saint-Jean et les phénomènes générationnels que cela renforce, s'ajoute dorénavant la question de savoir si le maintien d'une association propre à Saint-Jean, alors même qu'existent aussi des associations d'anciens à Jeanne d'Arc et à Ozanam, est bien opportune ; cela notamment puisqu'en conséquence du partage des formations du collège et du lycée entre les établissements membres d'un même ensemble, les élèves passent successivement dans deux établissements dont ils sont tout autant des « anciens ».

L'Amicale Ozanam est pour sa part une association plus que centenaire.

L'Amicale Ozanam est pour sa part une association plus que centenaire.

En effet, si elle est née officiellement le 27 juin 1935, de la fusion des deux amicales d'anciens élèves des écoles Colbert (rue des Argentiers ; locaux actuels d'Ozanam) et Montalembert (rue François Perrin ; actuellement lycée Suzanne Valadon) suite à la fusion deux années plus tôt des deux établissements pour devenir l'Ecole Ozanam, ses origines sont beaucoup plus anciennes puisqu'elles remontent à 1881, date de la création de l'amicale des anciens élèves de l'Ecole Saint Martial, elle-même fondée en 1854 (première application en Limousin de la liberté de l'enseignement secondaire suite au vote de la loi Falloux) et dont l'Ecole Montalembert devait être l'émanation (tout comme Colbert pour le pensionnat Saint-Joseph) au début du XX^{ème} siècle, conséquence des lois sur les congrégations religieuses de 1902.

L'Amicale Ozanam fut active, avec des périodes certes plus ou moins fastes, jusqu'au début des années 2000, date à laquelle ses effectifs devinrent plus clairsemés, double conséquence du vieillissement de ses membres et de leur non remplacement par de nouvelles générations d'anciens et d'anciennes suite à la création de l'ensemble éducatif Ozanam, Jeanne d'Arc, Saint-Jean et de la réorganisation de celui-ci, au milieu des années 80, conduisant au transfert vers Saint-Jean des classes de Lycée, Ozanam se recentrant sur les filières Ecole et de collège.

Cette désaffection conjuguée au manque de bonnes volontés pour animer l'Amicale conduisit ses responsables de l'époque à réduire dans un premier temps ses activités avant de la « mettre en sommeil » en 2004. »

Le Pensionnat Jeanne d'Arc a remplacé le Pensionnat Sainte Angèle, les Sœurs ayant été chassées par la Loi de séparation de l'Église et de l'État. C'est Mlle Marie MALLET-GUY qui a pris la suite des religieuses.

L'Association des Anciennes Élèves du Pensionnat Jeanne d'Arc (précédemment appelé Pensionnat Sainte Angèle) existait en 1927.

L'Amicale des Anciennes Élèves du Pensionnat Jeanne d'Arc Limoges pour les anciennes résidant dans la région Parisienne a été créée en 1953 par Hélène PERICAUD-POUPARD.

Puis l'Amicale des Anciennes Élèves du Pensionnat Jeanne d'Arc de Limoges a été enregistrée le 15/06/1963 à la préfecture de Limoges, constituant le regroupement de l'ensemble des anciennes élèves.

Les deux questions posées à ces associations, (i) à savoir d'une part les problèmes de mobilisation d'élèves qui ont vécu des situations relativement disparates et qui ont en réalité fréquenté deux établissements (ii) et d'autre part le problème de l'existence de plusieurs associations dans un ensemble qui tend à s'homogénéiser, constituent une occasion de s'interroger sur les raisons d'être de ces associations, sur leurs finalités et en conséquence sur les aménagements qu'il conviendrait de leur apporter pour qu'elles retrouvent une place et un rôle plus efficace et par là une capacité mobilisatrice plus forte.

2/ Finalités

Des expériences tentées dans le cadre de l'association des anciens de Saint Jean depuis cinq ou six ans ainsi que des échanges et discussions engagés notamment à l'occasion des assemblées générales on peut tirer quelques constats et enseignements concernant les finalités de l'association, au-delà naturellement de cette idée très générale qu'elle constitue une « amicale ».

Trois types d'objectifs ont été poursuivis et sont en réalité envisageables :

- *Correspondant à la notion « d'amicale », une association d'anciens se propose toujours de faciliter le maintien et le renouvellement des relations de camaraderie et d'amitié qui naissent dans les communautés scolaires et qui reposent sur des expériences vécues dans une période de la vie faite de découvertes, de maturation progressive, de transitions, de rencontres avec des pairs et des adultes qui marquent parfois profondément. Il convient donc que l'association propose des temps où chacun puisse retrouver et renouer, même passagèrement, avec ceux qui ont partagé cette période. Proposer des moments festifs, des activités ludiques et/ou culturelles, tel est le socle sur lequel une association peut commencer à se constituer. Avec ce premier objectif, probablement incontournable mais qui revêt une forte dimension générationnelle puisque chacun ne se mobilise que s'il sait pouvoir retrouver les camarades fréquentés lorsqu'il était lui-même élève, l'association est confrontée à une première difficulté : celle de mobiliser suffisamment chaque génération pour que l'envie et l'intérêt d'y adhérer et d'y participer soient suffisamment puissants et amènent le plus possible toutes les générations à s'y engager.*
- *Un second type d'objectif tient dans le fait qu'une association d'anciens peut constituer un moyen pour apporter une aide aux élèves qui suivent leur scolarité et qui sont confrontés à la nécessité de « s'orienter » dans la perspective de leur insertion professionnelle future. On se trouve là davantage dans une logique de « service » que les anciens rendent en contrepartie de ce qu'ils ont eux-mêmes reçus en leur temps. Naturellement, ce type d'activités s'appuie en même temps qu'il renforce la dimension « amicale » et concourt de plus à inciter les jeunes à prendre leur tour dans l'association lorsqu'il viendra. Concrètement, cet objectif peut se réaliser au travers de forum des métiers, d'appuis individuels et collectifs fournis par des anciens à des élèves se destinant à tel ou tel cursus de formation ou secteur professionnel, de la constitution de réseaux d'anciens auxquels les élèves peuvent faire appel.*
- *Un autre objectif a aussi commencé à être exploré, bien que partiellement. Il s'agit de concevoir l'association comme un appui à des projets divers que pourrait réaliser l'école, projets de nature « pédagogique » (voyages à l'étranger, participation à des concours, à des forum, etc...) ou mêlant des objectifs pédagogiques à des préoccupations humanistes (action en faveur du développement, actions de solidarité, etc...) ou encore soutenir certains élèves pour qu'ils puissent s'investir dans ces activités. Plus largement, les anciens peuvent probablement rendre de nombreux services à leur ancien établissement (contacts, appui, mobilisation de ressources, etc...).*

Structure mettant en avant l'idée « d'amicale », constituant un réseau d'aides et de conseils pour les élèves, soutenant l'établissement dans certains aspects de son fonctionnement ou de son développement, tels sont les axes autour desquels on peut concevoir une association des anciens et envisager ses activités. Chacun de ces axes contribue bien sûr au développement Ceci étant, les trois associations d'anciens élèves : celle des anciens de l'Amicale Ozanam, celle de l'amicale des anciennes élèves de l'Ecole Jeanne d'Arc, celle des anciens de Saint Jean, de l'actuel ensemble scolaire Charles de Foucauld décident de procéder à leurs dissolutions et de créer une nouvelle association dont les statuts suivent.

Il est constitué des Collèges afin de permettre aux anciens de chaque établissement de prendre part à l'administration et l'animation de l'association.

Ces Collèges sont constitués par les anciens qui s'en revendiquent lors des assemblées générales de ceux de l'Ecole Ozanam, de l'Ecole Jeanne d'Arc, et de l'Ecole Saint-Jean.

Chaque Collège pourra se réunir, s'organiser et proposer ses représentants au vote des membres de l'Association des deux autres et par-là au dynamisme de l'ensemble du dispositif